

AGENDA DE CLÔTURE (Vente d'entreprise)

DATE :20...

LIEU : (Bureau)
(Rue)
(Ville) (Province) (Code postal)

HEURE : ... h...

PRÉSENTS :

..... INC.
(le « Vendeur »)

..... INC.
(l' « Acquéreur »)

..... INC.
(l' « ENTREPRISE »)

M.

....., AVOCATS
(« »)

....., AVOCAT
(« »)

REPRÉSENTÉS PAR :

M.
M.

M.

M.

Lui-même

Me

Me

RÉSERVE

Toutes les opérations consignées dans le présent agenda constituent une seule et même transaction. Elles sont censées avoir été complétées en même temps et sont subordonnées, quant à leurs effets, les unes aux autres. Aucune opération n'est censée être complétée à moins que toutes les opérations n'aient été dûment complétées.

CHAPITRE Y – TRANSFERT DE L'ENTREPRISE

		Déposé par	Remis à
0.00	OPÉRATIONS PRÉALABLES		
0.01	Régularisation		
0.02	Conditions		
0.03.	Autorisation		
0.04	Documentation		
0.05	Varia		
<p><i>Si l'acquéreur ou le vendeur de l'entreprise ou des actions est une personne physique, aucune résolution d'administrateurs n'est nécessaire. cependant, dans le cas où une convention entre actionnaires existe (entreprise vendeur), il sera nécessaire de préparer une résolution des actionnaires, et éventuellement des avis de renonciation, dans les cas de droits de premier refus.</i></p>			
1.00	VENTE D'ENTREPRISE		
1.01			
1.02			
1.03			
1.04			
1.05			
2.00	CONTRATS ACCESSOIRES		
2,01			
2,02			